

20211125-003

4. Paiement d'une compensation pour place de stationnement – 119-121 Westminster Nord

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit acceptée la demande du propriétaire de l'immeuble cité en titre afin de pouvoir compenser pour une place de stationnement manquante dans le cadre d'un projet de conversion de duplex en triplex, en considération du paiement reçu d'un montant total de 5 000\$ conformément à l'article 5.1.5 du règlement de zonage 2020-002.

Adoptée à l'unanimité.
20211125-004

5. Remplacement de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU que les conseillères Colleen Feeney et Elizabeth Ulin ont été nommées au CCU en vertu de la résolution 20181216-014(2);

ATTENDU que les portefeuilles des conseillères furent redistribués en vertu de la résolution 20211115-020;

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la conseillère Maria Torres soit nommée membre régulier du CCU.
- 2) Que la conseillère Lauren Small-Pennefather soit nommée membre suppléant du CCU.

Adoptée à l'unanimité.
20211125-005

6. Demande d'aide financière – taxe d'accise sur l'essence (mise à jour)

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution au montant de 2 414 686 \$ qui lui a été confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (priorité 1) et le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout (priorité 3);

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à respecter les modalités applicables du guide mentionné au préambule.
- 2) Que la Ville convient d'être seule responsable et de dégager les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne (incluant le décès de celle-ci) et des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.
- 3) Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation partielle des travaux jointe à la présente résolution (dossier 1166047 – version numéro 3) et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution qui lui a été confirmée par le ministère, tel qu'énoncé au préambule.
- 4) Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50,00 par habitant et par année, soit un total de 250,00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

5) Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

6) Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe (version numéro 3) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité.

20211125-006

7. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Les Conseillères Elizabeth Ulin et Maria Torres ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

8. Période de questions du public

La période de questions du public n'a pas eu lieu puisque la séance était tenue à huis clos conformément à l'arrêté ministériel 2020-074.

9. Levée de la séance

À 18h44, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.

20211125-007

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20211125*